

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule prévention des risques

Affaire suivie par David De Luca  
tél. : 04 50 33 79 34  
david.de-luca@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 15 juin 2020

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n°DDT-2020-808**

**relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur les communes d'Andilly, Copponex, Massongy, Savigny, Scionzier, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Annecy, Chens-sur-Léman, Cranves-Sales, Fillière, Saint-Eustache, Saint-Germain-sur-Rhône, Sciez, Sevrier ;**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-83 du 9 février 2006, mis à jour le 5 septembre 2019, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté interministériel du 17 septembre 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sol du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2018 pour les communes de Saint-Julien-en-Genevois et Viry ;

VU l'arrêté interministériel du 15 octobre 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sol du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2018 pour les communes d'Andilly, Copponex, Massongy, Savigny et Scionzier ;

VU l'arrêté interministériel du 19 novembre 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sol du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2018 pour les communes d'Annecy, Chens-sur-Léman, Cranves-Sales, Fillière, Saint-Eustache, Saint-Germain-sur-Rhône, Sciez et Sevrier ;

## ARRETE

**Article 1** : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans les communes d'Andilly, Copponex, Massongy, Savigny, Scionzier, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Annecy, Chens-sur-Léman, Cranves-Sales, Fillière, Saint-Eustache, Saint-Germain-sur-Rhône, Sciez et Sevrier sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels pris en compte dans le PPR,
- la cartographie des zones réglementées,
- le règlement,
- la zone de sismicité attachée à la commune,
- la zone à potentiel radon attachée à la commune
- les événements ayant donné lieu à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

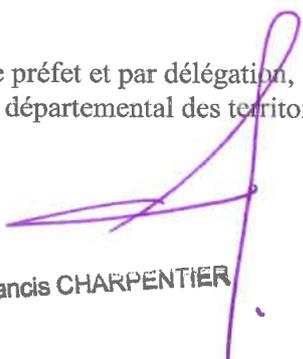
**Article 2** : Une copie du présent arrêté est adressée en mairie et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

**Article 3** : La liste des communes, les dossiers communaux d'information, la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou de plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

**Article 4** : M. le directeur départemental des territoires, Mmes et MM. les maires d'Andilly, Copponex, Massongy, Savigny, Scionzier, Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Annecy, Chens-sur-Léman, Cranves-Sales, Fillière, Saint-Eustache, Saint-Germain-sur-Rhône, Sciez et Sevrier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,



Francis CHARPENTIER

# Etat des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**! Attention ...** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  |  |  mis à jour le  |  |

**Adresse de l'immeuble**  code postal ou Insee  **commune**  établit le 14/12/2021

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N <sup>1</sup> oui  non   

prescrit <input type="checkbox"/>	anticipé <input type="checkbox"/>	approuvé <input type="checkbox"/>	date <input type="text" value=""/>   <input type="text" value=""/>   <input type="text" value=""/>
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres

  - > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non   
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
  
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N <sup>1</sup> oui  non   

prescrit <input type="checkbox"/>	anticipé <input type="checkbox"/>	approuvé <input type="checkbox"/>	date <input type="text" value=""/>   <input type="text" value=""/>   <input type="text" value=""/>
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres

  - > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non   
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M <sup>3</sup> oui  non   

prescrit <input type="checkbox"/>	anticipé <input type="checkbox"/>	approuvé <input type="checkbox"/>	date <input type="text" value=""/>   <input type="text" value=""/>   <input type="text" value=""/>
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--

<sup>3</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
mouvement de terrain  autres

  - > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non   
<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup> oui  non   
<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression

  - > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non
  - > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non
  - > L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non   
<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui  non

**Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire**

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  
zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

**Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

**Information relative à la pollution de sols**

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

**Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\***

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

**Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte**

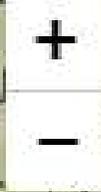
date arrêté :  
17/09/2019 aléa : sécheresse, mouvement de terrain  
14/05/1990 aléa : inondations et coulées de boue

vendeur / bailleur

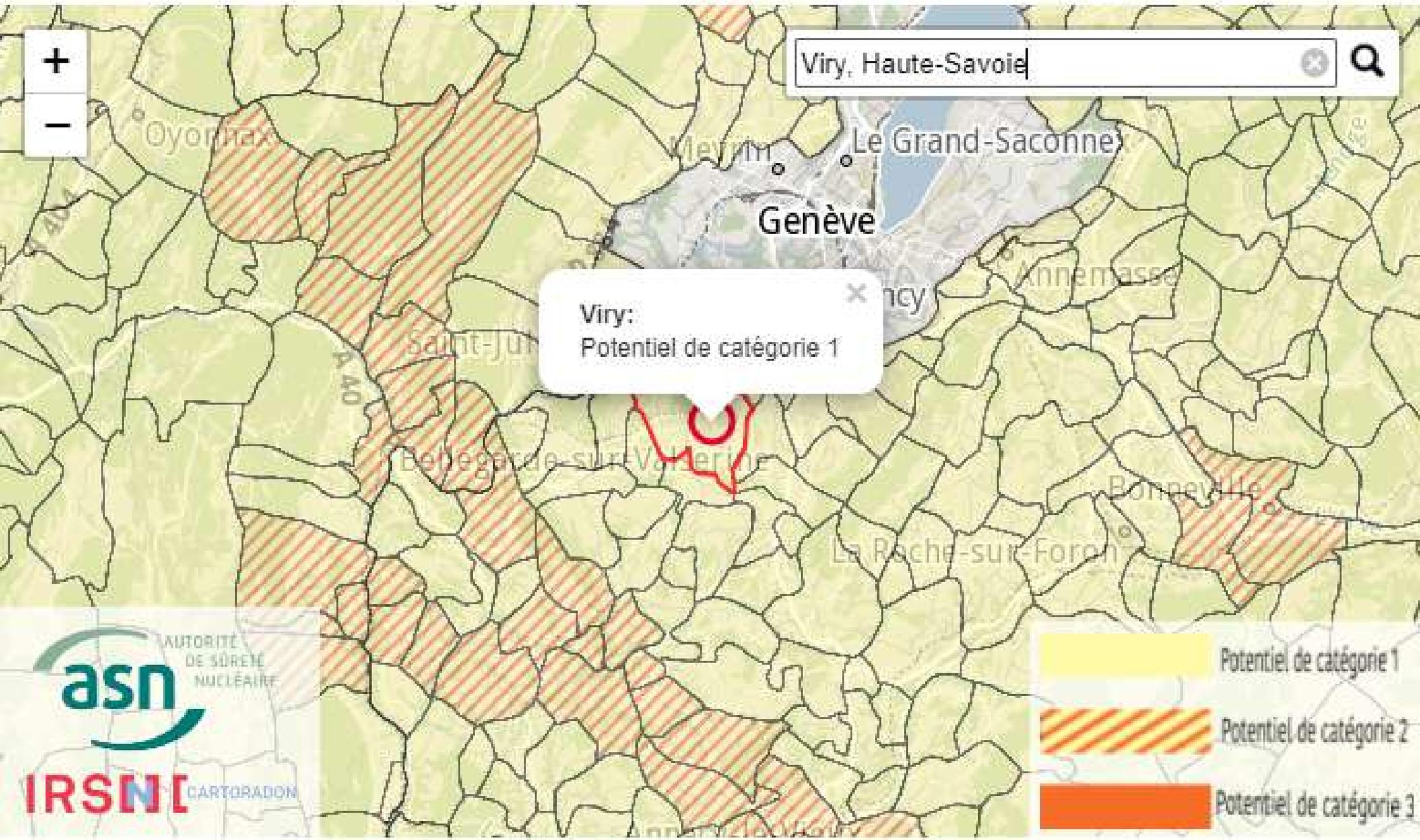
date / lieu

acquéreur / locataire

information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,  
pour en savoir plus... consultez le site Internet :  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



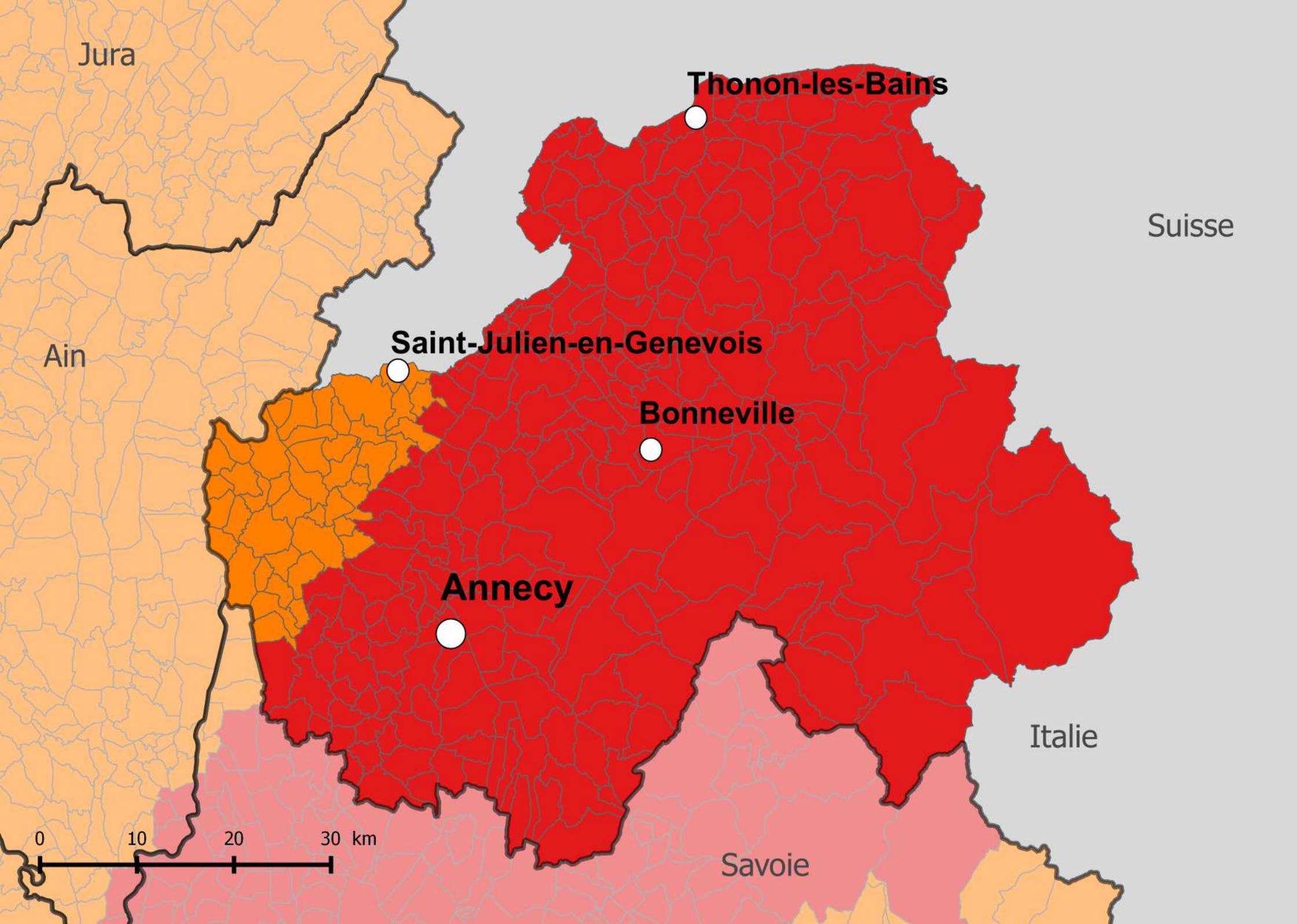
Viry, Haute-Savoie

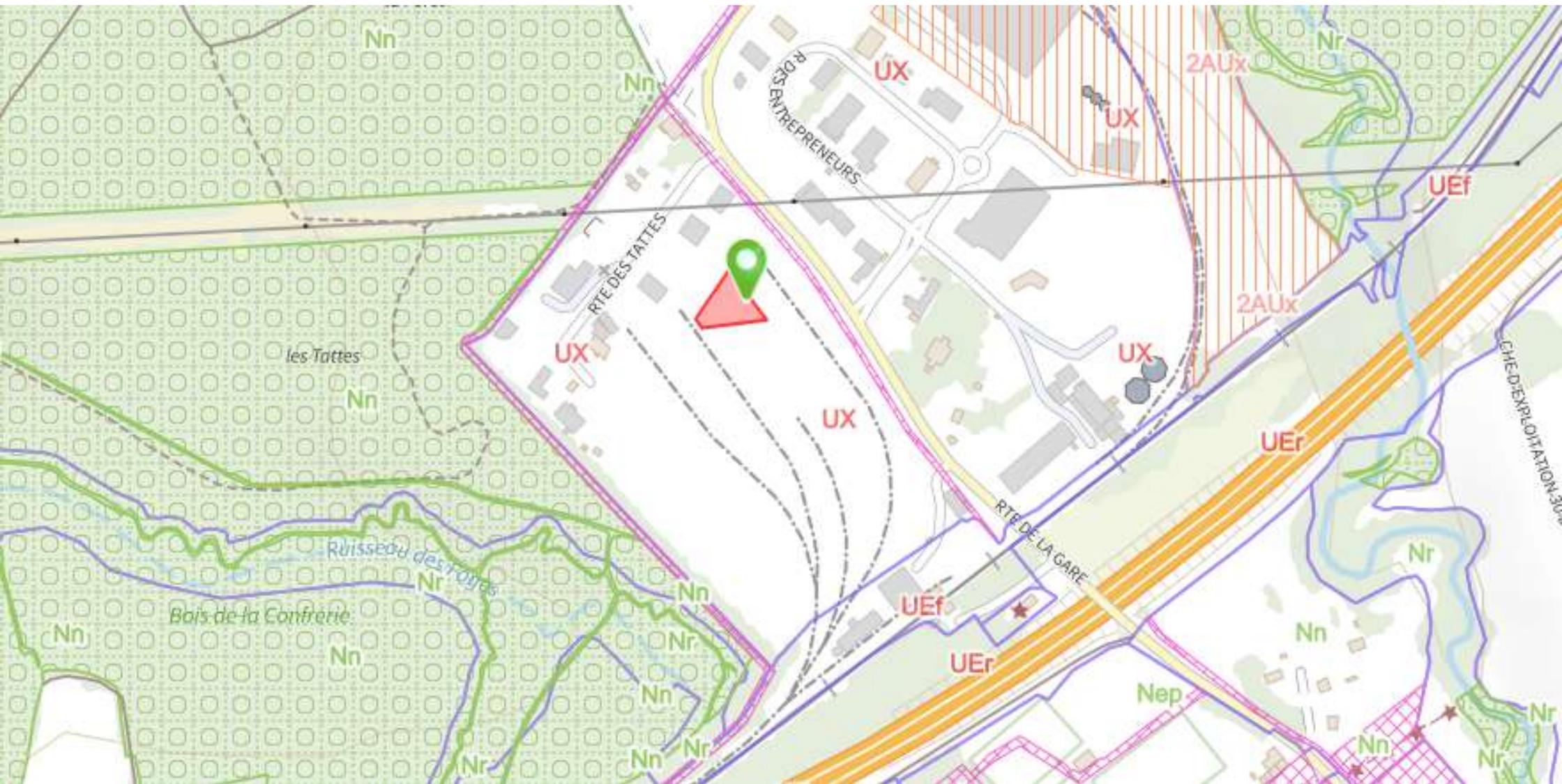


Viry:  
Potentiel de catégorie 1

- Potentiel de catégorie 1
- Potentiel de catégorie 2
- Potentiel de catégorie 3

asn  
AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE  
IRSN  
CARTORADON





Département :  
HAUTE SAVOIE

Commune :  
VIRY

Section : ZC  
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 23/12/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

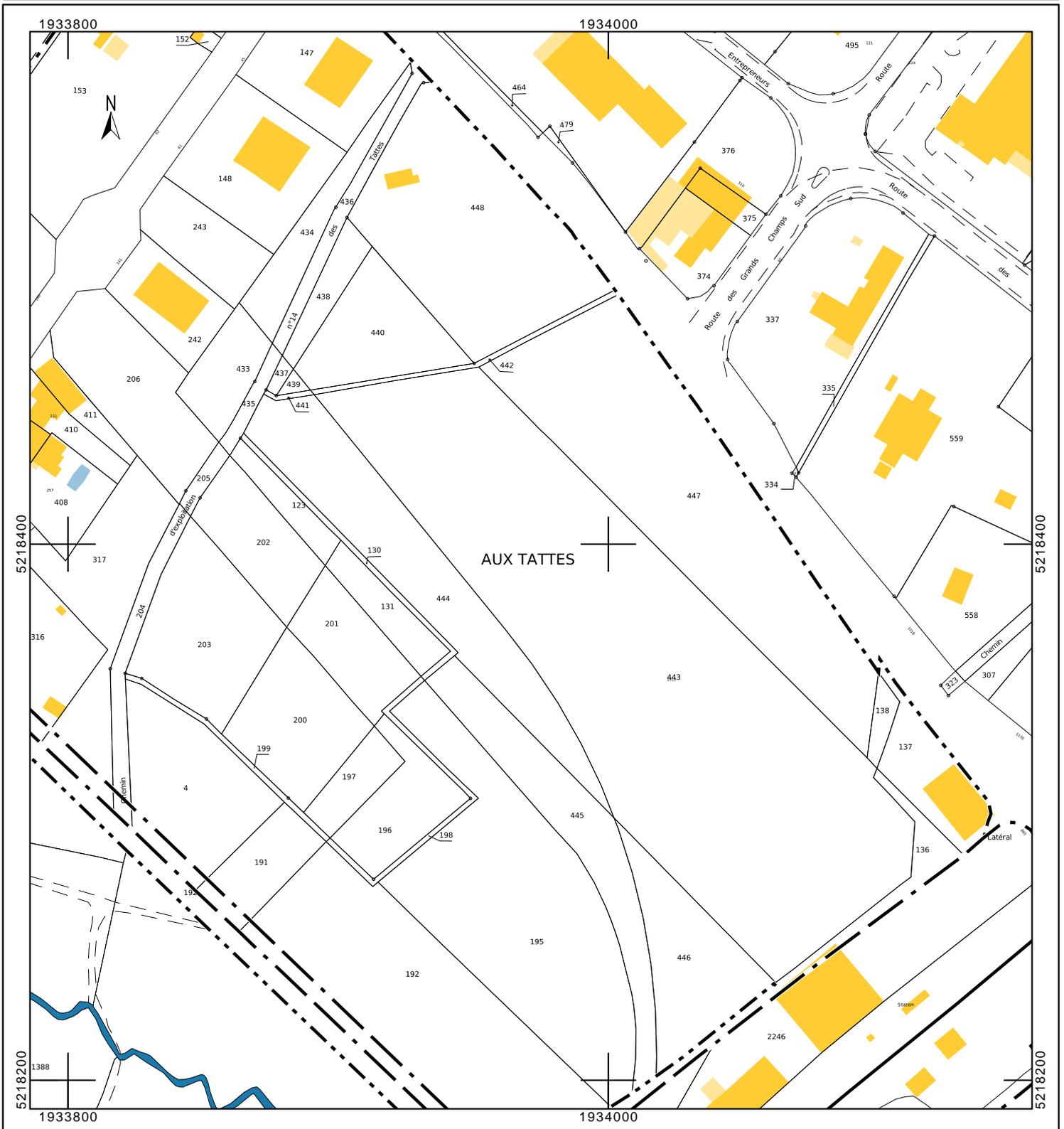
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
ANNECY  
Cité administrative 7, rue Dupanloup  
74040  
74040 ANNECY  
tél. 04.50.88.40.43 -fax 04.50.88.47.94  
cdf.annecey@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



# SSP4079963

## Fiche Détaillée

### 1.- Identification de l'établissement

Unité gestionnaire  
 Date de dernière mise à jour de la fiche 16/05/2018  
 Nom(s) Usuel(s) Coopérative agricole  
 Code SIRET Non renseigné  
 Raison(s) sociale(s) de l'établissement

Nom Raison Sociale	
Coopérative Agricole Jura Mont-Blanc, anc. CDCA	
Numéro	Organisme ou BD associé
RHA7402643	BASIAS

Autre(s) identifiant(s)

### 2.- Localisation de l'établissement

Adresse 1176 route Gare (de la)  
 Code postal 74580  
 Commune principale VIRY  
 Autre(s) commune(s) Non renseignée(s)  
 Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte SCAN IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
VIRY		ZC	88, 89, 90, 91 et 92	74

### 3.- Activités de l'établissement

Etat d'activité Indéterminé  
 Activité principale Non renseignée  
 Date de début de l'activité Non renseignée  
 Date de fin de l'activité Non renseignée  
 Activité(s) secondaire(s)

Activités(s) secondaire(s)
A01.6 - A01.6 - V89.07Z -

Description de l'établissement Non renseignée  
 Exploitants

Nom de l'exploitant	Date de début de l'exploitation	Date de fin de l'exploitation

Nom de l'exploitant	Date de début de l'exploitation	Date de fin de l'exploitation
Coopérative Agricole Jura Mont-Blanc, anc. CDCA	24/07/1992	
?	30/06/1987	

#### 4.- Document(s) associé(s)

Document(s) associé(s) Non renseigné(s)  
Bibliographie Sources d'informations : AD74\_1649W17-05, AD74\_2137W77-13

#### 5.- Action(s) de gestion de la pollution et obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles

Lien vers la fiche récapitulative SSP [Lien](#)

# SSP4081371

## Fiche Détaillée

### 1.- Identification de l'établissement

Unité gestionnaire

Date de dernière mise à jour de la fiche 16/05/2018

Nom(s) Usuel(s) Installation d'enrobage temporaire

Code SIRET Non renseigné

Raison(s) sociale(s) de l'établissement

Nom Raison Sociale	
ROUTIERE MORIN	

Autre(s) identifiant(s)

Numéro	Organisme ou BD associé
RHA7404117	BASIAS

### 2.- Localisation de l'établissement

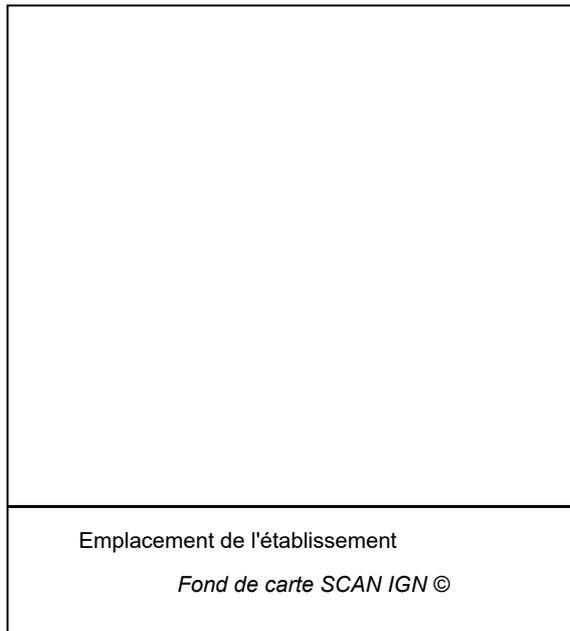
Adresse 1319 route Gare (de la)

Code postal 74580

Commune principale VIRY

Autre(s) commune(s) Non renseignée(s)

Plan de situation



Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)

### 3.- Activités de l'établissement

Etat d'activité Indéterminé

Activité principale Non renseignée

Date de début de l'activité Non renseignée

Date de fin de l'activité Non renseignée

Activité(s) secondaire(s)

Activités(s) secondaire(s)
C20.18Z - V89.03Z -

Description de l'établissement

Non renseignée

Exploitants

Nom de l'exploitant	Date de début de l'exploitation	Date de fin de l'exploitation
ROUTIERE MORIN	11/09/2000	

#### 4.- Document(s) associé(s)

Document(s) associé(s)	Non renseigné(s)
Bibliographie	Sources d'informations : AD74_2137W26

#### 5.- Action(s) de gestion de la pollution et obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles

Lien vers la fiche récapitulative SSP [Lien](#)

☰ Argiles

☰ Exposition au retrait-... ▼

- Exposition forte
- Exposition moyen
- Exposition faible

100 %

☰ Avalanches

☰ Cavités

☰ Inondation

